

# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2006/2026(INI)
Procédure terminée	
Débâcle financière de la compagnie Equitable Life Assurance Society. Rapport intermédiaire	
Sujet 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>EQUI</b> Commission d'enquête sur la compagnie "Equitable Life Assurance Society"	ALDE <a href="#">WALLIS Diana</a>	02/02/2006
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux</a>	MCCREEVY Charlie	

Evénements clés			
18/01/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/06/2006	Vote en commission		Résumé
23/06/2006	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0221/2006</a>	
03/07/2006	Débat en plénière		
04/07/2006	Résultat du vote au parlement		
04/07/2006	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0293/2006</a>	Résumé
04/07/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2026(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Commission spéciale/d'enquête
Base juridique	Règlement du Parlement EP 208
Etape de la procédure	Procédure terminée

## Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE374.130</a>	17/05/2006	EP	
Amendements déposés en commission	<a href="#">PE374.363</a>	06/06/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A6-0221/2006</a>	23/06/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T6-0293/2006</a>	04/07/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2006)3801</a>	28/08/2006	EC	

## Débâcle financière de la compagnie Equitable Life Assurance Society. Rapport intermédiaire

La commission d'enquête a adopté le rapport intérimaire, rédigé par Diana WALLIS (ADLE, UK), sur la crise de la compagnie d'assurances «Equitable Life». Lors de sa session plénière du 18 janvier 2006, le Parlement a décidé d'instituer une commission d'enquête sur la débâcle d'«Equitable Life», qui s'est traduite par d'importantes pertes financières pour plus d'un million d'assurés, principalement établis au Royaume-Uni, mais aussi en Irlande et en Allemagne. Jusqu'à présent, les députés ont entendu les témoignages des représentants des assurés britanniques, irlandais et allemands, le président d'«Equitable Life» ainsi que les organes de régulation britannique et irlandais.

Le rapport intérimaire de la commission demande de proroger le mandat de la commission d'enquête de trois mois afin de tenir compte d'un rapport du médiateur parlementaire britannique dont la publication est prévue pour novembre 2006. Le rapport invite la Commission, ainsi que les gouvernements et les parlements des États membres, à aider la commission d'enquête dans ses travaux «en respectant pleinement le principe de coopération loyale».

## Débâcle financière de la compagnie Equitable Life Assurance Society. Rapport intermédiaire

En adoptant le rapport intermédiaire de Mme Diana WALLIS (ADLE, UK), le Parlement se rallie à la position de sa commission au fond et prolonge de 3 mois le mandat de la commission d'enquête constituée en janvier 2006 par le Parlement en réponse aux pétitions qu'il a reçues après la débâcle financière de l'assureur « Equitable Life ».

Pour rappel, le Parlement avait décidé lors de sa session plénière du 18 janvier 2006, de constituer une commission d'enquête destinée à examiner la crise de cette compagnie d'assurances et de faire des propositions si elle le jugeait nécessaire. En effet, cette affaire a causé des pertes financières importantes à un million de citoyens ayant souscrit une assurance, principalement au Royaume-Uni mais également en Irlande et en Allemagne. Les députés ont jusqu'ici entendu les témoignages des représentants des assurés britanniques, irlandais et allemands, le Président Directeur Général d'Equitable Life et les autorités de régulation britanniques et irlandaises.

Toutefois, au terme de quelque 6 mois d'enquête, le Parlement estime qu'il ne peut tirer aucune conclusion réelle sachant qu'il considère que le mandat de la commission d'enquête n'a pas, à ses yeux, rempli son mandat. Il demande, par conséquent, l'allongement de 3 mois du mandat de cette commission d'enquête en vue notamment de tenir compte des enquêtes déjà menées au Royaume-Uni par Lord PENROSE ou de celles menées par le médiateur parlementaire britannique (attendu pour novembre 2006).

Par ailleurs, à la faveur d'un amendement oral proposé par le rapporteur, Mme WALLIS et approuvé en Plénière, le Parlement a rappelé que les questions traitées par la commission d'enquête pouvaient avoir un caractère d'intérêt général allant au-delà des intérêts particuliers des citoyens européens directement concernés et pouvant avoir un impact sur le bon fonctionnement du marché intérieur des produits d'assurance ou l'application correcte de la législation communautaire et l'efficacité des mécanismes de recours dont disposent les citoyens dans des situations transfrontalières.

En conséquence, la Plénière demande à la commission d'enquête de poursuivre ses travaux pendant 3 mois et invite la Conférence des présidents et le bureau à soutenir toute mesure nécessaire à la commission d'enquête pour remplir son mandat (en particulier, frais exposés par les témoins, réunions extraordinaires ou toute autre mesure technique dûment justifiée,?).

Parallèlement, le Parlement demande aux autorités de réglementation et de surveillance des États membres, en particulier celles du Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Allemagne, d'assister la commission d'enquête dans ses tâches, notamment, en fournissant des renseignements sur le déroulement des échanges d'informations et la coopération entre autorités.

Enfin, le Parlement demande que les gouvernements et les parlements des Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Allemagne assistent la commission d'enquête dans ses tâches en respectant pleinement le principe de coopération loyale consacré par les traités.